

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAG2010008

Signataire : ABW/MD

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Aubervacances-Loisirs et plus particulièrement les articles 8 et 10,

Vu la délibération n°89 du 29 mars 2008 désignant les représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs,

Vu la lettre de démission de Monsieur Lway Dario MALEME du 16 avril 2010 effective au 30 avril 2010,

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer pour siéger au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Monsieur Omar AIT BOUALI représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs, en remplacement de Monsieur Lway Dario MALEME.

DIT que les autres dispositions des délibérations n°89 du 29/03/2008 et n°108 du 14/04/2008 sont inchangées.

Pour le Maire

L'adjoint délégué